



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-140

Objet :

**Budget du camping municipal 2019.
Décision modificative n° 1**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René –

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel

Absents : MM. LEROY Annie - CABOCHE Chrystelle - DEJEAN Anne Marie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine

Convocation du 11 décembre 2019

Mme SANCHEZ Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2019 du camping municipal.

Section Fonctionnement

6061 Fournitures non stockables + 1 500,00 €

6215 Personnel affecté
par la collectivité de rattachement - 1 500,00 €

Section Investissement

1641 Emprunt + 20,00 €

2188 Autres immobilisations corporelles - 20,00 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil VOTE

Section Fonctionnement : 23 voix POUR (unanimité)

Section Investissement : 23 voix POUR (unanimité)

✓ **ADOPTE** la décision modificative n° 1 dans le cadre du budget 2019 du camping municipal.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François SOTO.